

1963

# SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU JURA

Fondée en 1817, reconnue d'utilité publique (décret du 28 juin 1952)

---

Abbé Marc BERTHET

# LES ROUSSES

avec une postface par

Anne-Marie ODOUZE et Jean PRAICHEUX

---

Original de 1963

Ouvrage publié  
avec le concours du Conseil général du Jura

1988

## 3°. L'ÉLEVAGE.

L'élevage n'a pas connu un tel déclin, il s'est modifié, parfois assez profondément, mais il a conservé son importance dans l'économie rousselandaie ; longtemps les chèvres constituèrent la masse du troupeau. Lorsque, à Longchaumois, on parlait à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle de 4.000 têtes de bétail, il n'est pas possible que ce soit tous des bovins, le plus grand nombre était des caprins. La description d'un troupeau, au

XVII<sup>e</sup> siècle, présente 8 vaches laitières et 23 chèvres. Les chèvres ont pu être trois fois plus nombreuses que les bovins ; encore au début du XIX<sup>e</sup> siècle, Madame de Stael, Baronne de Coppet, se plaint des dévastations causées dans ses forêts, par les chèvres des Rousselands ; vers 1850, Rousset ne mentionne plus que quelques chèvres ; il y a une quarantaine d'années, elles ont presque entièrement disparu.

Des saisies et des procès font mention d'un élevage de chevaux. Dans les difficultés entre communautés ou entre Bourguignons et Savoyards, des gages sont pris ; sont emmenés de petits troupeaux de 9, 10 voire 20 chevaux, pour être rachetés ensuite, en compensation des dégâts commis ou supposés.

Les écuries, cependant sont peu nombreuses.

L'attelage des bœufs sous le joug est presque inconnu. Le tableau de la répartition de la taille en 1768, ne compte que 41 chevaux, en 1789 il y en avait 36, en 1887, 70 et 12 juments, en 1933, il y a encore 83 chevaux ; l'exploitation des forêts pour la scierie Rousseau exigeait une nombreuse écurie.

Les étables prirent bien vite la première place dans l'économie rurale rousselonde : élevage de vaches laitières et de jeunes bêtes, fabrication du fromage et du beurre constituèrent la base du revenu.

Les premières races bovines sont difficiles à déterminer.

Le 16 août 1572, les « messiers » de Septmoncel, avaient saisi en gage, 29 vaches de poil tant rouge que noir, paille et froment ; il y aurait eu 4 espèces de vaches aux XVI<sup>e</sup> siècle. En 1747, lors d'une vente pour « échute » il y a des vaches de poil froment, chatain et rouge ; la diversité se

138

prolongea jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle ; les Rousselands achetaient leur bétail, aussi bien en Suisse qu'en France, seul le prix de la bête les intéressait.

Actuellement la race de Montbéliard s'est imposée.

Les troupeaux des petites communautés pouvaient compter quelques dizaines de têtes de bétail, tant vaches que « modzes » ou « modzons » (génisses et génissons).

La saisie dont nous venons de parler s'éleva au total à 72 vaches ; 4 années après, au même endroit sont prises 35 bêtes cornues « pasquoyant » dans les vaines pâtures de Septmoncel.

Il n'y a pas d'indication touchant la part de chaque éleveur dans ces troupeaux. Le premier nombre global trouvé concernant les Rousses ne date que de 1775. On comptait

alors 655 têtes de gros bétail, sans doute les vaches laitières seules sont recensées. La répartition, par maisons, est des plus intéressantes. Sur 392 ménages, et n'oublions pas qu'il s'agit de ménages groupant plusieurs familles vivant en « communion », 156 n'ont pas de vache, 77 n'en ont qu'une, 48 ont 2 vaches, 44 en possèdent 3. La plupart des Roussellands étaient commerçants, artisans ou journaliers ou ne possédaient que de petites étables. Les exploitations moyennes ne sont pas nombreuses : 26 élèvent 4 vaches, 17 vivent avec 5 et 16 atteignent le nombre 6. Les autres en bien petit nombre, méritent le qualificatif d'importantes : 3 soignent 7 bêtes, dans 2 étables sont nourries 8 vaches, dans 2 autres 9, enfin une seule abrite 10 vaches. Le recensement établi en 1789 montre une augmentation et de ménages, 420, et de bétail : 790 vaches et 240 génisses. Le nombre paraît élevé car, en 1887, on ne compterait plus que 550 vaches, 100 génisses et 120 veaux. En 1908, 643 têtes de bétail sont assurées à la Mutuelle. Actuellement les services vétérinaires départementaux ont vacciné 770 vaches ; veaux et génisses ne sont pas vaccinés.

Le troupeau des bovins, aux Rousses, paraît avoir conservé une certaine stabilité, environ un millier de bêtes.

Pour permettre quelques comparaisons, voici, à titre de simple indication, des prix datant de 200 ans.

139

Chacun sait combien le prix d'une vache peut varier, avec l'âge, la qualité et les cours du marché. Dans l'inventaire de « l'échute » de Marc Joseph Vandelle, en 1747, un cheval de 5 ans vaut 168 livres, une vache de dix ans, 48 livres, une vache de 5 ans, avec sa « campagne » 54 livres.

Il y a longtemps que les vaches portent leur clochette au cou, pour permettre aux propriétaires de les retrouver dans le « chautenage ».

Les bêtes passent à l'étable une grande partie de l'année ; elle ne pâturent que du milieu de juin aux premiers jours d'octobre. Vers la Saint-Jean (24 juin) a lieu la montée à l'alpage. Autrefois, la « montée des vaches » dans les montagnes suisses était un événement. Le troupeau communal, gros de quelque cent bêtes, réuni sur la place, montait par la grand'route, dans un nuage de poussière et un tintamarre de grosses clochettes. La plus belle vache portait sur sa tête le « bette-cul » « siège à un pied, dont le berger se sert pour traire », ce siège était orné de fleurs.

La descente se faisait avec le même cérémonial ; la meilleure laitière avait l'honneur du « bette-cul ». Actuellement les vaches sont conduites aux alpages en camions, les derniers kilomètres seulement sont faits « à pied ». Sur le territoire des Rousses, il n'y a qu'une seule « montagne suisse », celle de la Pile, qui appartient à la commune de Givrins.

Aux Rousses, la transhumance a moins de solennité, les vaches et leur berger quittent le fond de la vallée et s'installent dans les loges. Les propriétaires du Gravier conduisent leurs bêtes au tiers de la hauteur du Noirmont, à la limite de la forêt. Ceux du Vivier, des Rousses d'Amont, et des Rousses-en-bas, se dispersent dans la Combe du Vert ; quelques éleveurs du Platelet possèdent des chautenages du côté du Boulu, ceux des autres hameaux ne se déplacent que de quelques centaines de mètres et quittent les prés pour les prés-bois voisins.

Dans le chautenage, les bêtes errent en liberté, ne rentrent que pour la traite, matin et soir et pour s'abreuver, près de la loge, dans une auge de bois. Le berger remplit cette auge

140

avec l'eau de la citerne qui a recueilli la pluie tombée sur le toit de la loge.

Cette loge comporte deux parties : une qui est à la fois cuisine et chambre à coucher et une petite étable.

Le lait est transporté à dos jusqu'à la fruitière du hameau. L'exiguïté des pâturages obligeait, il y a 100 ans, les bergers à pousser les vaches jusqu'au sommet du Noirmont, le rendement en lait devait être faible.

Pendant les deux guerres mondiales, les difficultés faites par les diverses autorités militaires ont obligé les propriétaires de chautenages, situés sur Suisse, à renoncer à leurs alpages. Actuellement, en dépit des multiples conventions de bon voisinage entre la France et la Suisse, les exigences sanitaires des autorités suisses rendent la montée diurne impossible ; les chautenages du Noirmont sont abandonnés, la forêt reprend ses droits.

Cependant, une particularité juridique demeure. Lors de partages et d'héritages, l'un recevait le « chautenage » — le fond — et il abandonnait à ses co-héritiers quelques cantons de bois, pris sur ce chautenage ; ils obtenaient une part du

« crû », c'est-à-dire l'un avait l'herbe, les autres le bois. Les rôles des contributions directes françaises reconnaissent ce partage, chacun paie la moitié des impôts. En Suisse, le fisc ne connaît que le propriétaire du fond.

Le bétail demeure à l'alpage jusqu'aux premiers froids, ordinairement à la Saint-Denis (9 octobre), mais souvent plus tôt. Il est alors descendu dans la vallée, pour brouter le regain, d'abord par petites parcelles, parcimonieusement mesurées, puis en toute liberté, « abade », même sur le propriétaire voisin. C'est le seul souvenir de la « vaine pâture » qui soit resté.

La rentrée à l'étable a lieu dans le courant d'octobre, la date dépend de la température. On comprend qu'il faille à l'éleveur rousseland d'énormes quantités de foin en réserve pour l'hiver.

La récolte du fourrage est donc le principal travail du paysan rousseland ; elle commence à la fin juin. Jusqu'à la première guerre mondiale, les foins étaient coupés à la faux.

141

Dans le rapport déjà cité de 1684, on dit que l'on mesure les prés par « soiture » et non par « charrue ».

La soiture est l'étendue de pré qu'un homme peut faucher en une journée, soit environ un tiers d'hectare. Les « andins » sont « épanchés » avec des fourches en bois ; après le repas du midi, on retourne le foin, le soir on le met en « cuchets ». Il est rare, en raison de la rosée abondante, des pluies d'orage, que le foin soit prêt à être rentré en une journée.

Pendant très longtemps, la rentrée au fenil était faite à dos d'homme. Il y a à cela plusieurs raisons, beaucoup d'exploitations étaient trop petites pour posséder un attelage, la pente des montagnes ou des « crêtets » rend le transport par voiture difficile. Le foin est recueilli dans un drap, un « linçeuil », fait de grosses toiles de sac d'environ deux mètres de côté, les coins sont liés ensuite, deux par deux en diagonale, en serrant un peu le foin. La charge, « une linçolée », est mise sur la tête du porteur qui peut gravir facilement le « pont de grange » et même monter sur le tas de foin avec une échelle. Une linçolée pèse de 40 à 50 kilos. Quand la distance du pré à la ferme est trop grande les linçolées sont transportées sur une voiture à deux roues, « une berrotte », qui est traînée à bras.

Les fermes les plus riches possèdent des voitures ; celles-ci sont légères et étroites, deux ridelles à claire-voie, maintiennent, entre les roues, les premières fourchées de foin, la charge n'est jamais considérable en raison des grandes dénivellations à franchir.

Depuis la première guerre mondiale, le travail des foins s'est bien transformé ; vers 1920 apparaissent les premières faucheuses, elles sont difficiles à utiliser dans les prés en pente. Mais l'outillage s'adapte au terrain, peu avant la deuxième guerre mondiale se répandent de petites faucheuses à moteur, très maniables, pratiques pour les fermes sans attelage. Les fourches et les râteliers en bois font place à l'outillage mécanisé, ces transformations ont nécessité le regroupement des exploitations.

D'après le dictionnaire de Rousset, qui se base sur le cadastre de 1822, le sol des Rousses était divisé en 6.412

142

parcelles, possédées par 742 propriétaires dont 100 forains ; tous ces propriétaires n'étaient pas exploitants. En 1881, sur 2.595 habitants, 1263 vivent en partie de la culture, soit environ la moitié de la population. Les Rousses étaient encore une commune rurale.

En 1911, à la veille de la transformation apportée par le machinisme, on compte aux Rousses 205 exploitations qui faisaient vivre plus de 700 personnes, le tiers de la population ; le recensement de 1936 n'énumère plus que 138 exploitants, moins de 550 personnes vivent de l'élevage ; en 1963, ce n'est plus qu'une petite partie de la population rousselande qui est occupée dans les étables et dans les prés ; 91 exploitations sont recensées par la Caisse de Mutualité Sociale agricole du Jura. L'assurance vieillesse agricole intéresse 127 personnes majeures actives, cotisants et exonérés, 16 familles d'exploitants et 4 familles de salariés bénéficient des prestations familiales agricoles.

Dans les fromageries, le nombre des sociétaires a diminué très sensiblement : il y a moins de 50 producteurs de lait en 1963.

Cette concentration, ce véritable regroupement s'est effectué aussi dans le travail de fabrication du beurre et du fromage.

#### 4°. LES FRUITIÈRES.

Il est impossible de fixer une date pour le début des associations fromagères. Il est permis de penser que chaque famille fabriquait elle-même « les chevrets », petits fromages de lait de chèvre ; quand aux « vacherins » ils n'étaient pas de grosse taille, quelques kilos seulement. La production journalière de lait d'une exploitation d'importance moyenne pouvait suffire.

Une petite note d'un procès, entre les échevins de Septmoncel et Humbert de Boisset (ce procès dura de 1582 à 1604) indique que le revenu d'une vache laitière est estimé à 5 sols par jour « parce qu'elles pouvaient rendre trois pintes de lait ». Le lait produit par une douzaine de bêtes suffisait pour fabriquer un vacherin de deux à trois kilos.

143

Les propriétaires de troupeaux peu importants s'unissaient, se prêtaient mutuellement le lait, pour obtenir des fromages plus gros.

Nous ignorons à quelle date le fromage de façon « Gruyère » fut introduit aux Rousses. Est-ce que l'exemple des fruitières des grosses communes savoyardes et vaudaises incita les Rousselands à se grouper en associations plus importantes ? Il est permis de le penser. En 1673, les échevins des Rousses achètent de Pierre Berthet, du Gravier, un fromage de gruyère, âgé de trois ans (il devait avoir du goût). Ce fromage était destiné à conquérir les bonnes grâces des autorités françaises nouvellement installées dans le pays.

La fabrication d'un gruyère de taille normale exige le lait de plus de 50 vaches. Aucun troupeau n'atteignait ce nombre. L'idée de s'associer naquit de la nécessité. Un débrouillard invite ses voisins à lui prêter le lait de leurs vaches. Il inscrivait sur des morceaux de bois (des « broches ») la quantité de lait apportée par chacun. Le lait était rendu en nature ; chacun faisait le gruyère à son tour. Le souvenir de cette pratique demeure dans la coutume de quelques fromageries du « tour de fromage ». Plus tard l'un des associés se spécialisa, il devint « fruitier ». Les autres fournirent le bois, firent le beurre. Le sérum ou petit lait, caillé une deuxième fois et recuit, donnait un fromage maigre appelé « serrat » que le Rousseland mangeait après quelques mois de salaison. Il le mangeait cru ou grillé sur le fourneau ou dans la poêle. Ce travail de la fruitière ne s'effectuait qu'en

été comme le montre la vente dont voici le contrat qui date de 1771 : « Nous avons vendu au sieur Jean Baptiste Bonnefoy des Rousses, marchand, les fromages, façon de Gruyère, fabriqués et qui se fabriqueront jusqu'à la fête de Saint-Denis (9 octobre) prochaine, dans notre fruitière de sur la côte et ce pour le prix de 34 livres le quintal, poids de marque pris dans la dite fruitière, et 6 livres pour les vins du fruitier, payable moitié à la Toussaint, et l'autre moitié à la Chandeleur. La première pezée se fera dans 8 jours et l'autre pezée se fera à la Saint Denis.

144

« Convenu et fait double à la dite fruitière de sur la Coste le 6 Septembre 1771 « signé : Pierre Besançon, P. J. Vandelle, Pierre Joseph Lamy-au-Rousseau, J. B. Vandelle ».

La quantité de lait produite en hiver était insuffisante ; chaque exploitant faisait du beurre et donnait le résidu à un porc élevé dans un coin de l'étable « le boëton aux porcs ».

Au XVIII<sup>e</sup> siècle les fruitières sont déjà nombreuses. On en compte 6 ou 7 et 9 en 1789. Le nombre continua à augmenter.

Rousset, qui a eu la chance d'utiliser des enquêtes agricoles, que nous n'avons pu retrouver, nous dit « Il y a 11 fromageries dans lesquelles on fabrique annuellement 90.000 kg de fromage « façon Gruyère ». On fait aussi un peu de « fromage bleu » dit de Septmoncel . Il y avait une fruitière dans tous les hameaux, le poids du gruyère fabriqué correspond à une production annuelle de lait d'environ 11.000 hl. Les renseignements fournis par les statistiques de 1887 donnent le même nombre.

La fruitière était le forum de chaque hameau ; on s'y réunissait pour causer ; il y avait toujours dans un coin un « baignolet » de lait ou de petit lait pour étancher la soif des causeurs. Quand la « laitia » (petit lait recuit) était à point, on en distribuait à tous ceux qui en « souhaitaient ». Les pauvres avaient toujours leur baquet de laitia, dans laquelle on mettait une pochée de serrat.

Pour apprécier le rapport de l'élevage au cours de cette évolution, voici quelques prix de fromages. En 1650, ils se vendaient 17 livres les 100 livres ; en 1720, 28 livres ; vers 1750, 32 livres ; en 1784, 35 à 36 livres ; en 1787, 48 livres ; en 1808, 46 francs ; en 1809, 55 à 60 francs ; en 1810, année



de crise, 37 à 43 francs ; pendant quelques années, ils se maintiennent à 45 francs, se relèvent à 55 francs en 1818, montent à 60 en 1850 ; ils atteignent 80 francs en 1881, puis viennent les années de crise, 1886 à 1890, où ils ne se vendent que 50 à 55 francs, valeur la plus basse depuis l'établissement des fromageries, en tenant compte des dévaluations de la monnaie. Avant la première guerre mondiale, les fromages se vendaient 75 à 90 francs les 50 kg, le beurre

145

1,40 la livre. En 1930, les 100 kg de fromage se payaient 1150 francs, le beurre 20 francs le kg, le lait 1,3 franc le litre.

La stabilité de la production laitière aux Rousses est remarquable : en 1950, la fromagerie des Rousses-en-bas a recueilli 295.000 kilos de lait, celle des Berthet : 217.000 ; celle des Landes : 205.000 ; celle de la Bourbe : 120.000 ; en ajoutant le lait cru, vendu par les éleveurs de Trélarce, la Doye et Gouland, la production atteindrait sensiblement le chiffre de 1850 : 10.000 hectolitres.

La construction de la fruitière du village, et le regroupement qui l'a accompagné, ainsi que la hausse du prix du lait, ont provoqué une légère augmentation de la production ; en 1961, cette fromagerie a recueilli 640.391 kg de lait, elle en a vendu 125.000 kg au détail. Celle des Berthet a augmenté sa récolte par la fusion avec celle de la Bourbe, elle a atteint 345.535 kg ; enfin les habitants des Landes ont vendu à un laitier, 182.551 kg. La production totale de la commune est en légère augmentation, elle dépasserait les 12.000 hectolitres.

Le revenu brut de cette production, aucun frais ni de fabrication, ni de production n'étant déduit, s'élèverait sensiblement à 650.000 frs 1963, soit à peu près 13.000 frs par exploitation. Le cultivateur rousseland doit chercher encore dans les transports, dans la lunetterie, dans les sports d'hiver, un supplément indispensable à son budget.

En partant de cette stabilité du troupeau rousseland, en tenant compte évidemment d'un certain accroissement de rendement, avec les prix des fromages que nous avons indiqués, il serait possible d'apprécier, avec une approximation suffisante, le revenu apporté aux Rousselands par l'élevage, pendant ces 300 dernières années.

Comme autrefois, un regroupement s'impose encore, aux Rousses, en raison de l'absence de culture de céréales ; le prix de revient du lait est élevé ; une exploitation ne peut que difficilement équilibrer son budget, si son cheptel ne compte pas 20 à 25 vaches laitières ; nous sommes loin des étables de 1 ou 2 vaches, qui étaient si communes il y a encore 50 ans.